

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
T14-2024  
Portant réglementation de la  
circulation RUE DES BERGERS**

**Le Maire de la commune d'Alteckendorf,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

**VU** le Code de la route

**VU** le Code de la voirie routière

**VU** la demande du 25 avril 2024 de l'entreprise PAUTLER représentée par Madame PAUTLER Fanny, Assistante Administrative, dans le cadre d'un ajout de branchement BT pour le collectif RUE DES BERGERS du 25 avril 2024 au 30 mai 2024 de 7h00 à 17h00.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1** : Du 25 avril 2024 au 30 mai 2024 de 7h00 à 17h00 l'entreprise PAUTLER représentée par Madame PAUTLER Fanny, Assistante Administrative, est autorisée à réaliser des travaux RUE DES BERGERS dans le cadre d'un ajout de branchement BT pour le collectif.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : vitesse maximale de tous les véhicules limités à 30km/h, stationnement interdit et qualifié de gênant au droit du chantier, le dépassement des véhicules, autres que les deux roues sera interdit. La chaussée sera rétrécie.

**Article 3** : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise PAUTLER.

**Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**Article 5 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Madame PAUTLER Fanny, Assistante administrative.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 25 avril 2024

 Le Maire  
Alain HIPP